

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 V 250** Vœu relatif au plan 1000 caméras.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la Ville de Paris a accompagné la Préfecture de police dans la mise en place du plan 1000 caméras dans la Capitale ;

Considérant que la plus grande partie du dispositif est désormais opérationnel sur le territoire parisien et qu'il peut fournir l'outil nécessaire que réclamait la Préfecture de police ;

Considérant qu'au mois d'octobre, la Préfecture de police a annoncé que 2.800 personnes ont pu être interpellées à Paris et dans sa proche banlieue grâce aux 825 caméras de vidéosurveillance mises en service depuis décembre 2011 ;

Considérant l'investissement financier et logistique effectué par la ville pour la mise en place du plan de vidéoprotection ;

Considérant l'importance attachée par les élus, plusieurs fois exprimée au conseil de paris, de pouvoir bénéficier d'une information sur l'efficacité du dispositif ;

Considérant le fonctionnement d'une grande partie du dispositif depuis maintenant un an ;

C'est pourquoi, sur la proposition de M. Gilles ALAYRAC, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Jean-Bernard BROS et des élus du groupe Socialiste, Radical de gauche et Apparentés,

Emet le vœu :

- que M. le Préfet de police présente au Conseil de Paris un premier bilan provisoire du dispositif 1000 caméras à Paris.